

**Approvisionnements de bord et fournitures d'aéroports - 11.2.3.10****Ref. Appro fournitures**  
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Formation 11.2.3.10 : Contrôles de sûreté sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport autres que l'inspection / filtrage Durée : 3h45 Validation des compétences comprise

 **Pré-requis :**

Avant d'accéder à une formation prévue aux points 11.2.3, 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998 susvisé, un agent doit avoir subi avec succès la vérification de ses antécédents prévue au pont 11.1.3 de ladite annexe (Dispositions réglementaires nationales en vigueur)

 **Personnes concernées :**

Personnes qui effectuent, sur le courrier et le matériel des transporteurs aériens, les approvisionnements de bord et les fournitures d'aéroport, des contrôles de sûreté autres que l'inspection / filtrage

 **Objectifs :**

La formation doit permettre d'avoir une connaissance des mesures de sûreté applicables dans le cadre de l'activité COMAT / COMAIL, approvisionnements de bord & fournitures d'Aéroports

 **Programme :**

Plan du cours / Exposé théorique avec présentation des équipements concernés - Actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles - Prescriptions légales applicables - Objectifs et Organisation de la sûreté de l'aviation, notamment obligations et responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté - Procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité - Procédures de notification - Identifier les articles prohibés - Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés - Moyens de dissimulation d'articles prohibés - Exigences de protection applicables au courrier et au matériel des transporteurs aériens, aux approvisionnements de bord et aux fournitures d'aéroport, selon le cas - Exigences applicables au transport le cas échéant

 **Démarche pédagogique :**

La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

 **Evaluation et validation :**

Contrôle continu oral de l'acquisition des compétences Questionnaire à choix multiples (QCM) ou unique (QCU) Note minimale pour réussite à l'examen de 12/20

 **Le + :**

Cette formation est dispensée par des instructeurs certifiés par la DGAC

 **Textes de référence :**

